

**F** ÉDÉRER  
**O** RGANISER  
**R** EVENDIQUER  
**C** ONQUÉRIR  
**E** COUTER  
**O** BTENIR  
**U** NIR  
**V** AINCRE  
**R** ÉSISTER  
**I** NFORMER  
**E** XPLIQUER  
**R** ENFORCER  
**E** NTRAIDER

### Salaires 2023

#### Pour les OETAM

- Augmentation générale 4,3%
- Augmentation individuelle 1%
- Ancienneté 0,3%
- Promo/mobilité 0,4%
- Revalorisation des primes de panier de 4,3%
- Revalorisation du salaire minimum à 1800 € avant application des augmentations générales et individuelles
- Indemnités kilométriques :
  - o 6% pour les voitures de 6CV
  - o 8% pour 5 CV
  - o 10% pour les véhicules inférieurs ou égales à 4 %

#### Pour les ingénieurs et cadres

- Augmentation générale 2,7%
- Augmentation Individuelle 2,92%

Une clause de revoyure, revendication obtenue par FO, est prévue en juin 2023.

Une négociation des tarifs de cantine sera ouverte en 2023.

### Analyses et commentaires FO

Ce résultat n'aurait pas été possible sans la mobilisation des salariés du groupe à l'appel de l'intersyndicale.

Dans un contexte d'inflation et de relance de la filière électro-nucléaire, FO estime que la Direction aurait dû faire un effort supplémentaire pour reconnaître l'investissement journalier de tous les salariés.

Cependant, en toute responsabilité, nous ne pouvons laisser les salariés subir les effets de l'inflation sans en limiter les conséquences en laissant la Direction définir une mesure unilatérale moins favorable. FO a donc décidé de signer cet accord.

FO alerte la Direction, les augmentations individuelles doivent profiter à un maximum de salarié, dans le cas contraire nous prendrons toutes nos responsabilités.....

FO prévient la Direction, au regard des projections d'inflation au premier trimestre 2023 (à ce jour environ 8%), il sera probablement nécessaire d'anticiper la clause de revoyure.

